



Conseil économique et social

Distr. générale
7 novembre 2015

Original : français

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Centre d'accueil et de volontariat pour orphelins, abandonnés et handicapés du Cameroun, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est pour nous indissociable de tous les efforts déployés par le Cameroun, au sein de la communauté internationale, en vue d'un développement solidaire et durable des pays du Sud : depuis les années 1970, notre pays a ainsi souscrit à l'ensemble des engagements internationaux dont l'objectif est de parvenir à une plus grande égalité des droits entre les hommes et les femmes. Il s'agit tout autant d'une question de principe dictée par un souci de justice que d'une contribution au progrès économique et social.

D'abord, parce que la lutte pour l'égalité hommes-femmes s'inscrit dans un cadre plus large de promotion des droits de l'homme à laquelle notre pays, fidèle à ses valeurs républicaines, attache la plus grande importance. Mais aussi parce que les inégalités entre les sexes sont pour beaucoup dans la perpétuation des inégalités de développement. Investir dans le renforcement des capacités des femmes, c'est donc s'engager pour améliorer durablement la situation économique, sociale et politique des pays en développement. C'est en cela que l'égalité entre les hommes et les femmes est bien une condition indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

À l'occasion des Journées commémoratives impliquant l'action de la femme, nous pensons que le Cameroun a pleinement intégré l'égalité de genre dans sa politique de coopération internationale. À cet effet, nous proposons les quatre objectifs complémentaires suivants :

- Décliner ses engagements internationaux en véritables actions de terrain, en menant à bien les politiques qui contribueraient à améliorer le statut des femmes, ou encore en les aidant à participer activement aux débats d'idées, et en finançant des programmes de recherche-action;
- Faire de l'égalité hommes-femmes un thème transversal dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'intervention de notre aide au développement, en prévoyant des outils de concertation, de formation et des instruments méthodologiques pour intégrer la démarche de genre dans toutes nos actions;
- Mettre en place ses programmes de coopération spécifiquement dédiés au renforcement des capacités des femmes ou à la lutte contre les inégalités de genre;
- Renforcer sa collaboration avec des partenaires soucieux des questions de genre et compétents en la matière : organisations multilatérales, universités, centres de recherche, réseaux associatifs, collectivités territoriales.

Progresser en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et mettre en œuvre efficacement les outils du genre, voilà une ambition qui doit en effet nous mobiliser collectivement. Que toutes celles et ceux qui s'y emploient soient ici encouragés à poursuivre leur engagement.

Partout dans le monde, les femmes continuent à subir des discriminations dans tous les domaines : civil, politique, économique, social, etc. Pour répondre aux exigences de notre pays en matière de droits de l'homme, de gouvernance démocratique et d'efficacité, les stratégies et les actions de coopération doivent impérativement prendre en compte cette réalité.

Le Cameroun a souscrit à l'ensemble des engagements internationaux qui visent, notamment depuis les années 70, à promouvoir une plus grande justice sociale et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Pendant cette période, l'approche adoptée pour prendre en compte les intérêts des femmes dans l'aide au développement a profondément évolué. Elle est passée d'interventions centrées sur les femmes en tant que bénéficiaires de projets d'assistance, à des actions et des appuis aux politiques où les femmes sont d'abord des actrices du développement. Cette approche volontaire permet également d'intervenir plus en amont, en respect mais aussi en intelligence critique de chaque contexte, pour faire évoluer les rapports sociaux, généralement inégalitaires, entre femmes et hommes.

La présente déclaration s'adresse aux acteurs publics et à ceux de la société civile impliqués dans la coopération et la solidarité internationale. Elle vise trois objectifs : informer sur les engagements internationaux, en rappelant les étapes d'une prise de conscience des inégalités entre les hommes et les femmes et d'une intégration progressive de la démarche du genre, démarche souvent mal connue des acteurs camerounais; présenter un aperçu des actions passées et en cours, sans bien sûr pouvoir prétendre à l'exhaustivité; et enfin partager de nouvelles initiatives prises par la coopération internationale camerounaise et par les acteurs de la recherche, les ONG, les collectivités territoriales. Cette déclaration constitue un document d'étape, qui participe d'un renouvellement stratégique en faveur de l'intégration transversale des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des politiques de développement. Il s'agit de traduire concrètement l'un des engagements de la Conférence de Beijing, en 1995, qui est « d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général ». C'est à ce chantier, proposé à l'ensemble des acteurs de la coopération camerounaise, publique et non gouvernementale, qu'est destiné ce travail.

L'objectif des engagements en matière de genre et développement

Après soixante années de construction institutionnelle et de grandes conférences des Nations Unies, la communauté internationale s'est aujourd'hui dotée de tout un appareil de conventions internationales et de plans d'action en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Ces acquis constituent autant de points d'appui pour tous les efforts déployés aux niveaux international, national et régional pour protéger et renforcer les droits des femmes.

Désormais, l'égalité s'inscrit dans les constitutions de la plupart des pays et de nombreuses lois discriminatoires ont été retirées des codes du travail, de la famille, ou électoraux. Des avancées ont été enregistrées en matière d'éducation : désormais la progression des enfants scolarisés concerne autant les filles que les garçons. Les femmes sont entrées en grand nombre sur le marché du travail salarié, au Sud comme au Nord. Dans les vingt dernières années, leur espérance de vie a augmenté de 15 à 20 ans dans les pays en développement. Le viol et les autres violences sexuelles, commis dans des zones de conflits, sont enfin reconnus comme des crimes de guerre. Mais en dépit de ces avancées, cinquante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme qui proclame l'égalité des droits des hommes et des femmes, près de trente ans après la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), plus de dix ans après l'adoption par tous les États du plan d'action de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, les progrès restent lents et disparates. Des résistances, voire des

régressions surviennent. Parue en octobre 2006, une étude du Secrétariat général des Nations Unies confirme ainsi que la persistance des violences envers les femmes fait obstacle à tout progrès humain.

Des millions de femmes restent en marge des processus de développement durable et de mondialisation économique. Parmi les 106 millions d'enfants privés d'école en 2004, 60 % sont des filles et parmi les 860 millions d'adultes analphabètes, les deux tiers sont des femmes. On observe des écarts énormes entre les législations et les actes, entre la prise de conscience politique et l'évolution des mentalités.

Les inégalités de genre persistent en matière de droits et d'accès aux ressources. Dans les pays du Nord comme du Sud, de très faibles niveaux de représentation des femmes aux postes de décision économiques, scientifiques et politiques sont constatés et les violences faites aux femmes restent trop fréquentes.

Comme l'a noté dès le début des années 1990 le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, il manque près de 100 millions de femmes et filles dans le monde. Cette inégalité démographique est due au fait que des millions de bébés de sexe féminin sont supprimés chaque année en raison de leur sexe, qui aggrave les trafics, les mariages forcés et l'exploitation des fillettes et des femmes dans la sous-région.

Législation, participation politique et décisionnelle

On ne compte que trois femmes sur 192 chefs d'État et 15 % en moyenne de femmes dans les parlements. Plus de 30 pays ont encore des lois discriminatoires envers les femmes. Seuls 17 pays (dont le Rwanda, le Costa Rica ou l'Afrique du Sud) ont atteint l'objectif de 30 % de femmes élues, proportion considérée par l'ONU comme minimale, pour que l'élaboration des politiques reflète les valeurs sociales, économiques et culturelles de l'ensemble de la société. La participation des femmes aux postes de décision économique et politique reste marginale.